



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 104-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.153

Déposée le : 29.05.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bauer (Wabern, PS) (porte-parole)
Schindler (Bern, PS)
Baumgartner (Jegenstorf, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : 857/2020 du 12 août 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

« Primes corona » dans des métiers d'importance systémique

Le Conseil-exécutif est chargé de verser une « prime corona » exceptionnelle aux employés et employées dont l'activité a été reconnue d'importance systémique durant la crise du coronavirus, c'est-à-dire notamment les membres du personnel soignant et du personnel de nettoyage, les collaborateurs et collaboratrices des garderies, les employés et employées du commerce de détail, des transports publics et de la voirie. En outre, il peut prévoir que les employeurs concernés seront libres d'augmenter le montant de cette prime et crée une base légale pour en régler les détails.

Développement :

Les termes « d'importance systémique » étaient et restent indissociables de la crise du coronavirus. Le personnel soignant, les employés et employées du commerce de détail, le personnel des garderies, le personnel de nettoyage, les chauffeurs et chauffeuses : toutes et tous ont dû s'exposer et mettre leur santé en jeu pour que nous puissions toujours bénéficier de soins dans des hôpitaux d'une propreté impeccable, acheter notre nourriture, prendre les transports publics et, si nécessaire, faire garder nos enfants.

Le 20 mars dernier, la Suisse a remercié ces héros et héroïnes du quotidien par l'entremise de milliers de personnes les applaudissant depuis leurs balcons et leurs fenêtres.

Toujours est-il que des applaudissements ne suffisent pas. Par ailleurs, qui aurait l'idée d'applaudir les prestations hors du commun fournies par des directeurs et directrices d'entreprises ? Pour cela, ils et elles reçoivent un bonus. De même, toute personne effectuant un travail d'une portée sociale aussi importante que les héros et héroïnes de la crise du coronavirus devrait recevoir à ce titre une « prime corona » de la part du canton, en signe de remerciement et de reconnaissance. Il faut en outre que les employeurs s'associent à cette démarche en augmentant le montant de cette prime. En Allemagne, les

« primes corona » pour les héros et héroïnes du quotidien font actuellement l'actualité ; par exemple, les deux chambres du parlement fédéral ont décidé d'octroyer en ce sens une prime de 1000 euros aux personnes travaillant dans le domaine des soins, allant ainsi dans le sens d'une décision du gouvernement fédéral.

La pandémie de COVID-19 montre à chacun et chacune le rôle crucial des métiers d'importance systémique pour notre société, tout en révélant les difficultés liées à leur exercice et le bas niveau des salaires usuels dans ces secteurs. Dès lors, la « prime corona » ne remplace en aucun cas un meilleur traitement et de meilleures conditions de travail dans les professions considérées. Il faudra qu'à l'avenir, des améliorations soient négociées entre partenaires sociaux pour atteindre ces objectifs-là. Avec une telle prime, le canton peut toutefois exprimer la reconnaissance et les remerciements de la société pour la prestation extraordinaire fournie pendant cette période hors normes.

Motivation de l'urgence : Versée en signe de reconnaissance et à titre de remerciement, la « prime corona » doit être accordée sans attendre.

Réponse du Conseil-exécutif

Selon le Conseil-exécutif, de très nombreuses personnes, dans diverses branches et professions, ont apporté une contribution importante à la lutte contre la pandémie de coronavirus. Outre les personnes travaillant dans les secteurs mentionnés par les motionnaires, le corps enseignant, la police, l'armée, les membres de la protection civile, les civilistes et bien d'autres encore ont fait preuve d'un grand engagement. Toutes et tous méritent notre reconnaissance et nos remerciements pour les prestations fournies pendant cette situation extraordinaire. Le Conseil-exécutif constate avec satisfaction que l'union de ces forces a permis de faire face à la crise.

Le Conseil-exécutif s'oppose toutefois au versement d'une « prime corona » unique aux personnes exerçant des « métiers d'importance systémique », et ce pour diverses raisons. Tout d'abord, la définition de la notion « d'importance systémique » n'est pas claire. Par conséquent, il n'est guère possible d'identifier précisément les branches et professions qui revêtent une « importance systémique ». Il est vrai que certaines professions (le personnel soignant notamment) se sont retrouvées en première ligne et ont été exposées à un risque de contamination accru. Toutefois, leur travail aurait souvent été impossible sans le soutien d'autres personnes et professions (services informatiques par exemple). Le versement d'une « prime corona » à certains groupes de personnes entraînerait donc dans tous les cas des injustices et des inégalités juridiques indésirables entre les différentes branches ou professions d'une part, et au sein du personnel d'une même entreprise d'autre part.¹

La mise en œuvre de l'exigence des motionnaires représenterait par ailleurs une énorme charge de travail. Les travaux d'exécution requis pour le versement de la prime en question seraient considérables : même s'il parvenait à définir le groupe des bénéficiaires, le canton ne dispose pas des informations et coordonnées nécessaires pour examiner au cas par cas le droit à une telle prime et procéder à son versement le cas échéant. Par ailleurs, le travail requis pour élaborer la base légale nécessaire représenterait une charge administrative disproportionnée par rapport à l'objectif visé, à savoir le versement d'une prime unique.

Cette prime entraînerait en outre des coûts élevés pour le canton. D'après une estimation approximative basée sur les branches mentionnées dans la motion, plus de 100 000 personnes bénéficieraient de la « prime corona ». Pour une prime d'un montant de 1000 francs² par personne, le coût total s'élèverait à

¹ Les questions suivantes illustrent la problématique : La prime doit-elle être versée à tous les employés et employées de commerces de détail ou seulement à celles et ceux dont l'entreprise est toujours restée ouverte ? Peut-elle être aussi accordée aux personnes qui ont travaillé en back office ou qui sont restées (en partie) chez elles en tant que personnes à risque ou parce qu'elles devaient prendre en charge d'autres personnes ?

² La motion 20.3201 (Funicello, PS) demande au niveau fédéral une prime d'un montant de 5000 francs par personne.

plus de 100 millions de francs, un montant qu'il n'est pas possible de financer compte tenu de la situation financière extrêmement tendue dans laquelle se trouve le canton actuellement. Le Conseil-exécutif s'attend cette année à un déficit pouvant atteindre 300 millions de francs en raison de la crise du coronavirus³. Cette dernière devrait avoir de lourdes conséquences sur les finances bernoises durant plusieurs années encore, en raison notamment de la baisse des recettes fiscales.

Au vu de ces réflexions, le Conseil-exécutif rejette la motion. Il estime qu'il incombe aux employeurs d'accorder dans le cadre de leurs possibilités (en matière de droit du personnel) des « primes corona » individuelles ou collectives.

Destinataires

– Grand Conseil

³ Voir [communiqué de presse](#) du 29 mai 2020